



**COMMUNE DE VILLENEUVE  
MUNICIPALITÉ**

---

**COMMUNICATION N° 01/2018**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

Rapport de la Municipalité concernant :

---

Interpellation de M. Thibaut CORNET  
« La valeur énergétique des bâtiments communaux »

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2017, Monsieur le Conseiller communal Thibaut Cornet a déposé une interpellation.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

1. *La Municipalité a-t-elle l'intention d'identifier la valeur énergétique de chaque bâtiment communal au sens du CECB (voire CECB plus) et dans quel laps de temps ?*
2. *Quelles sont, brièvement, les démarches actuellement réalisées ou programmées en vue d'améliorer les bâtiments communaux sur le plan énergétique ?*

En guise de préambule, la Municipalité rappelle que, le 21 mai 2017, le peuple a accepté, à 58,2 %, la révision de la loi sur l'énergie. Cette dernière vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables. Le canton de Vaud s'est montré le plus enthousiaste avec 73,5% de "oui".

Désireuse de montrer l'exemple en matière d'économies d'énergie, la Municipalité a inscrit plusieurs mesures qui vont dans ce sens dans son programme de législature 2016-2021. Elle a ainsi, par exemple, mentionné que ses objectifs étaient de « favoriser et d'accroître la part des énergies renouvelables » et d' « encourager l'optimisation et les économies dans la consommation en énergie ».

En réponse à la première question, la Municipalité indique qu'elle a déjà pris un certain nombre de mesures s'agissant de ses bâtiments :

- Le CECB+ est ainsi déjà en cours pour notre bâtiment d'habitation situé à la Grand Rue 43 ce, dans le cadre du projet de rénovation qu'il est prévu de réaliser et pour lequel un préavis sera bientôt déposé ;
- Des offres ont d'ores et déjà été demandées pour la réalisation du CECB+ pour le Collège-Lac (Nord et Sud).

Profitant des possibilités de subventions octroyées dans le cadre du Programme bâtiments, la Municipalité a bien l'intention de poursuivre ses efforts avec l'analyse de tous les autres bâtiments communaux, à l'exception de ceux qui sont appelés à être remplacés ou transformés (ex. halle de la Tronchenaz ou bâtiments des Comtes de Savoie).

Concernant le laps de temps nécessaire, aucun planning précis n'a été établi mais il est réaliste d'imaginer réaliser deux à trois CECB + par an et avoir ainsi fait le tour des bâtiments communaux appelés à demeurer pérennes, au plus tard à la fin de cette législature.

Pour ce qui est de la seconde question, à savoir les démarches actuellement réalisées ou programmées en vue d'améliorer les bâtiments communaux, d'un point de vue énergétique, la Municipalité mentionnera principalement :

- Le remplacement des façades du Collège Tour Rouge A en 2014 ;
- Le remplacement désormais complet de toutes les fenêtres du Collège-Lac, y compris de la grande salle ;
- Le remplacement, en 2017, des luminaires ancienne génération de la salle de gym du Collège Lac par des LED ;
- La rénovation avec isolation périphérique du bâtiment situé à l'Eau-Froide 1, appartenant à la Société immobilière de l'Eau-Froide ( SIDEF ) en 2017 ;
- Le raccordement, en 2017, de la nouvelle salle de gym au chauffage à distance ( CAD ) dépendant de la compostière de Villeneuve ;
- Le raccordement, à terme, de tous les bâtiments communaux au chauffage à distance ( CAD ), à commencer par le bâtiment SIDEF N° 3, dans le cadre de sa rénovation en 2018 et le bâtiment SIDEF N° 2, qu'il est prévu de transformer en 2019 ;
- Suivra, ensuite, le raccordement au CAD du Collège-Lac pressenti pour 2019 ;
- A noter que, dans cette perspective, il est impératif que le préavis 15 / 2017 : Demande de crédit – Réfection de la rue des Remparts soit validé, puisque les conduites CAD sont prévues dans les travaux de réfection de la Rue des Remparts ;
- La mise en place de vannes thermostatiques sur tous les radiateurs du Collège-Lac, prévue dans le budget 2018 ;
- La rénovation, prévue en 2018, de notre bâtiment de la Grand Rue 43, qui tiendra compte du CECB+ réalisé ;
- L'isolation du « Chalet » du Centre des Paquays.

Pour finir, la Municipalité a également la ferme intention d'établir un programme de rénovation des bâtiments communaux (Cf. mesure 9 du programme de législature).

---

## CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Thibaut Cornet « La valeur énergétique des bâtiments communaux »

---

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 16 janvier 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique
Le Secrétaire :



C. Ingold





Y. Cheseaux

**Déléguée de la Municipalité** : Mme Corinne Ingold, Syndique

Villeneuve, le 16 janvier 2018/YCX/cpv